

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 JUIN 2019

JCT/IC/NL – N° VILLE_2019DL068

Date de convocation : 20 juin 2019

Affichage du compte-rendu : 4 juillet 2019

Nombre de conseillers en exercice : 33

OBJET : **PERSONNEL MUNICIPAL - Mise à jour du tableau des emplois**

L'an deux mille dix neuf, le vingt sept juin à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude TALBOT.

Présents : Jean-Claude TALBOT, Martine BONNAUD, Danièle POTIRON, Claude COLIN, Dominique BABE, Souade KACI, Eddie BREVALLE, Thierry HAON, Véronique GIROMAGNY, Alain VIOLLET, Eliane LEON, Gérard POTIRON, Alain LEGRAS, Yves MONTANGERAND, Laurence MOULIN, Eric MAILLET, Céline BARIOZ, Annie BERTON, Maurice DUMONTET, Sylviane STRETTI, Joëlle NATALINI, Réjane CLOUPET

Excusés / pouvoirs : Thierry BUTIN (donne pouvoir à Alain VIOLLET), Florent RIVOIRE (donne pouvoir à Eddie BREVALLE), Chantal RUBIO (donne pouvoir à Laurence MOULIN), Christiane PUTHOD (donne pouvoir à Martine BONNAUD), Cécile TOURNIER (donne pouvoir à Jean-Claude TALBOT), Joël CAS (donne pouvoir à Annie BERTON), Thierry MOLLARET (donne pouvoir à Sylviane STRETTI), Guy PENDARIES (donne pouvoir à Réjane CLOUPET)

Excusés / absents : Michel MALTRAIT, Lilian MORINON, Philippe COLSON

Secrétaire de séance : Yves MONTANGERAND

Rapporteur : Danièle POTIRON

Le tableau des emplois recense l'ensemble des postes indispensables au bon fonctionnement du service public. Des mises à jour doivent être opérées au fur et à mesure des recrutements, mutations, avancements de grade et promotions suite à réussite de concours ou d'examens afin de respecter le principe de sincérité budgétaire.

Suite au départ en retraite à venir d'un agent positionné sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal 1^{ère} classe, et afin de pouvoir procéder au recrutement d'un nouveau personnel au sein de son école de musique, il convient de modifier le tableau des effectifs comme évoqué ci-dessous.

En conséquence, après en avoir délibéré le conseil municipal, à compter du 1^{er} septembre 2019 :

- **SUPPRIME** un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à temps complet (échelle indiciaire brute 446-707) ;
- **CRÉE** un poste ouvert au cadre d'emploi des assistants d'enseignement artistique à temps complet (échelle indiciaire brut 372-707) ;
- **IMPUTE** la dépense relative à la rémunération au chapitre 012 fonction 311 compte 64131 du budget.

Pour faire suite à un départ en retraite et à une disponibilité au sein des services techniques, il convient de modifier le tableau comme suit.

Aussi, après en avoir délibéré le conseil municipal :

- **SUPPRIME** 2 postes d'adjoint technique principal principal de 2^{ème} classe à temps complet (échelle indiciaire brute 351-483) ;
- **CRÉE** 2 postes d'adjoint technique à temps complet (échelle indiciaire brute 348-407) ;
- **IMPUTE** la dépense relative à la rémunération au chapitre 012 fonction 020 compte 64131 du budget.

Concernant l'école d'arts plastique, pour faire suite à trois départs en retraite, le poste de cumul emploi retraite de direction de 8 h hebdomadaires ne sera pas reconduit. Ces départs conduisent à une réorganisation pédagogique interne modifiant les quotités de temps de travail qui seront réparties à compter du 1^{er} octobre 2019 selon les modalités suivantes :

Aussi, après en avoir délibéré le conseil municipal :

- **SUPPRIME** un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet 4h30 (échelle indiciaire brute 446-707) ;
- **CRÉE** un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet 10h (échelle indiciaire brute 446-707) ;
- **SUPPRIME** un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet 9h30 (échelle indiciaire brute 372-597) ;
- **CRÉE** un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet 12h30 (échelle indiciaire brute 372-597) ;
- **SUPPRIME** un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^e classe à temps non complet 8h cumul emploi retraite (échelle indiciaire brute 389-638) ;
- **CRÉE** un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet 5h (échelle indiciaire brute 372-597) ;
- **SUPPRIME** un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^e classe à temps non complet 8h (échelle indiciaire brute 389-638) ;

- **CRÉE** un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet 5h (échelle indiciaire brute 372-597) ;
- **SUPPRIME** un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^e classe à temps non complet 13h (échelle indiciaire brute 389-638) ;
- **CRÉE** un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^e classe à temps non complet 18h30 (échelle indiciaire brute 389-638) ;
- **IMPUTE** la dépense relative à la rémunération au chapitre 012 fonction 311 compte 64131 du budget.

Adopté à l'unanimité

Fait à CORBAS, les jour, mois, et
an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Jean-Claude TALBOT.